



PROCES-VERBAL No 13

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 26 juin 2019 à 19 h 00 à la salle du conseil de l'Hôtel de ville

Présidence	: Monsieur Pierre Droz
Excusés	: Mmes M. Marsden, O. Dupont Bonvin, A. Russo et MM. F. Gillard, L. Pichard, O. Rouvé
Absent	: M. C. Grand

Après les salutations d'usage et l'appel, le Président apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à une large majorité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications du Président
3. Adoption du procès-verbal de la dernière séance
4. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales
5. Rapports des commissions
 - 5.1. Sur le préavis No 2019- 04 Soutènement d'un mur du Chêne
Rapporteur pour la commission ordinaire
et pour la commission des finances *M. D. Aviolat*
 - 5.2. Sur le préavis No 2019- 08 Acquisition d'une surface de 3'000 m² environ à détacher
de la parcelle No 1857 de Bex, propriété de Meilibex SA en liquidation
Rapporteur pour la commission ordinaire *Mme V. Moreillon*
Rapporteur pour la commission des finances
6. Postulat du parti Avançons intitulé «Evaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la
Commune de Bex » *M. M. Thévenaz*
7. Examen de la gestion et des comptes 2018
 - 7.1. Rapport de la commission de gestion *Mme A. Cretton*
 - 7.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
 - 7.3. Examen des motions en suspens
 - 7.4. Rapport de la commission des finances *M. C. Roesler*
 - 7.5. Approbation de la gestion et des comptes 2018
8. Nomination du bureau pour 2019 – 2020
 - 8.1. Du (de la) Président(e)

- 8.2. Du (de la) 1er vice-président(e)
- 8.3. Du (de la) 2e vice-président(e)
- 8.4. Des scrutateurs
- 8.5. Des scrutateurs suppléants
- 9. Communications de la Municipalité
- 10. Vœux et demandes de renseignements

1. Appel

L'appel est effectué ; le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2. Communications du Président

Monsieur le Président informe l'assemblée avoir participé :

Le 17 mai 2109, la 2ème vice présidente et Présidente du chœur " le Muguet" Madame Sylviane Zuber a représenté le Conseil Communal, lors de leur soirée annuelle.

Le 23 mai 2019, il a représenté le Conseil Communal lors de l'assemblée générale de la SIC (Société industrielle et commerciale) Rapaz Frères vignerons- encaveurs.

La vice-présidente, Mme Circé Fuchs l'a remplacé à l'occasion de l'assemblée générale du Minot.

Le 13 juin 2019, il a dû, à la dernière, s'excuser pour l'assemblée générale du Croch'Choeur, victime d'une sciatique aiguë.

Le 16 juin 2019, il a représenté le Conseil Communal au 63ème Giron des musiques du district d'Aigle.

Le 20 juin 2019, il a représenté le Conseil Communal lors du 40ème anniversaire du jumelage et le 60ème anniversaire des échanges scolaires, plus la fête des écoles et la fête de la musique

Il précise encore avoir reçu les courriers suivants, dont il fait lecture :

- la lettre de démission de M. Pangjaj, qui était annoncée lors de la précédente séance ;
- la lettre de démission de Mme Goetschmann ;
- la lettre de démission de Mme Carole Guérin du poste de secrétaire du Conseil communal ;
- la lettre de démission de la commission de gestion de Mme Cretton. Le Président propose que le nouveau membre soit élu lors de la prochaine séance.

M. le Conseiller Meili précise que le nouveau membre pour la commission de gestion devra être élu par le Conseil, ce que confirme M. le Président.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 mai 2019

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé sans modification et à l'unanimité.

4. Assermentation de deux nouvelles conseillères communales en remplacement de M. Pangjaj (soc) et de Mme Goetschmann (UDC), démissionnaires

M. le Président demande à Mme Fabia Guérin et à Mme Anita Revaz de venir devant l'assemblée. Il donne lecture du serment figurant à l'article 5 du Règlement du Conseil communal. Mme Guérin et Mme Revaz lèvent la main droite et répondent « Je le promets ».

5. Rapport des commissions

5.1. Sur le préavis 2019- 04 Soutènement d'un mur au Chêne

M. le Conseiller Aviolat donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du mur de soutènement du DP 1094 au Chêne ;
2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 235'000.-- ;
3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 235'000.-- sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 11'750.-- par an ;
4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

5.2. Sur le préavis No 2019- 08 Acquisition d'une surface de 3'000 m² environ à détacher de la parcelle No 1857 de Bex, propriété de Meilibex SA en liquidation

Me la Conseillère Moreillon donne lecture du rapport commun de la commission ordinaire et de la commission des finances.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, il est passé au vote des conclusions du préavis. Le Conseil communal décide, à l'unanimité :

1. d'autoriser la Municipalité à acquérir au prix de fr. 150.-- le m², une surface de 3'000 m² environ à détacher de la parcelle n° 1857 de Bex propriété de Meilibex SA en liquidation et de supporter les frais d'achat relatifs à cette opération ;

2. de porter ce terrain à l'actif du bilan, patrimoine financier, pour la valeur fiscale qui lui sera attribuée et d'amortir la différence par le fonds de réserve « achat de terrain » n° 9282.007 ;
3. de financer cette acquisition conformément aux dispositions qui fixent le plafond d'endettement pour la législature 2016 – 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

6. Examen de la gestion et des comptes 2018

6.1. Rapport de la commission de gestion

Chaque conseiller a reçu un exemplaire du rapport de gestion, M. le Président propose en conséquence de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

6.2. Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

Observation n° 1 :

« La COGES s'étonne du dépassement de crédit, conséquent du préavis 2017/12. Elle demande que dorénavant le Conseil soit averti d'un dépassement, lors d'une séance du Conseil, et non par le rapport de Gestion de la Municipalité. »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend bonne note de cette observation.

A la demande de M. le Conseiller Mundler, M. le Municipal Rapaz précise qu'il s'agit d'un préavis sur l'écopoint du parc Ausset. Il précise que le dépassement était difficile à chiffrer, car plusieurs chantiers ont été menés de front à cet endroit.

M. Mundler rappelle que le Conseil a déjà demandé à plusieurs reprises d'être informé des dépassements.

Par 51 voix pour et 2 abstentions, la réponse est acceptée.

Voeu n° 1 :

« Pour tenter d'enrayer l'entrepôt des déchets sauvages, la commission demande davantage de poubelles sur le territoire communal, notamment à la Route d'Aigle. Nous avons reçu des carafes d'eau pour valoriser l'or bleu de la Commune, la COGES propose que soit offerte une boîte à mégots lors des réceptions des jeunes citoyens et des nouveaux habitants. Les mégots jetés à terre finissent dans les caniveaux et polluent grandement l'eau. »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

La Municipalité prend acte de la demande relative aux poubelles et en posera à la route d'Aigle lors de sa réfection, d'ici 2020. Elle n'entend en revanche pas distribuer de boîtes à mégots aux nouveaux citoyens et habitants, mais entreprendra plutôt une démarche de sensibilisation auprès du public en général.

M. le Conseiller Dupertuis propose de refuser cette réponse, car selon lui la distribution de boîtes à mégots est judicieuse.

M. le Conseiller Thévenaz n'est pas du même avis.

Mme la Conseillère Fuchs propose de plutôt favoriser la sensibilisation des habitants à la problématique des mégots jetés au sol.

M. le Municipal Capancioni souhaite faire une campagne pour protéger l'eau, un projet est d'ailleurs à l'étude. La question de la pollution par les mégots pourrait être intégrée à cette campagne.

Par 46, voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions, la réponse est acceptée.

Voeu n° 2 :

« Est-ce que le calendrier des manifestations du site communal et de l'application de la Commune pourrait être plus précis, y ajouter le lieu et les heures ? Par exemple, un lien nous envoyant directement sur le site de la manifestation serait-il envisageable ? »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Les informations et liens utiles sont systématiquement reportés sur le site internet, pour autant que les organisateurs les communiquent. Une demande de modification de l'application et du site est pendante ; elle vise à permettre de reprendre les liens et documents du site sur l'application, ce qui n'est pas possible actuellement.

M. le Conseiller Mundler demande s'il y a lieu de voter les réponses de la Municipalité aux vœux et observations.

M. le Syndic Rochat précise, que selon l'article 105 du Règlement du Conseil communal, *« les réponses de la municipalité, lue par le président, au sujet desquelles la discussion n'est pas demandée, sont considérées comme admises par le conseil.*

S'il y a discussion, le conseil se prononce sur le maintien de tout ou partie de l'observation, mais sans pouvoir la modifier. »

Cette procédure est appliquée pour la suite des vœux et observations.

Voeu n° 3 :

« Une amélioration de la visibilité des chemins pédestres est souhaitée. Le sentier menant de Fontannaz Seulaz à Fenalet (la Vignasse) manque d'entretien et de flèches indicatrices. »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

Le balisage des chemins pédestres n'est pas de la responsabilité de la commune mais de Vaud Rando. Par ailleurs, la Municipalité est surprise de la remarque relative au manque d'entretien du chemin en question, qui se fait régulièrement. Un contrôle sera néanmoins effectué et des mesures seront prises si nécessaire.

La parole n'est pas demandée.

Voeu n° 4 :

« La COGES souhaite que toutes les indemnités des commissions municipales et communales soient arrêtées au 30 juin. »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

C'est déjà le cas pour les commissions municipales. La Municipalité souhaite également qu'il en soit de même pour les commissions du Conseil communal, de manière à ce que les indemnités correspondent à l'année politique. Pour ce faire, le bureau du Conseil devrait dès lors remettre les décomptes à la bourse communale en juillet.

Mme la Conseillère Fuchs appuie cette proposition.

Voeu n° 5 :

« La commission souhaite également que les notions par séance, demi-journée et journée soient plus explicites et soient définies en heures. »

Monsieur le Président lit la réponse de la Municipalité :

On compte comme séance une réunion durant jusqu'à deux heures. Une séance de plus de deux heures et de moins de cinq heures est comptée comme demi-journée. Les séances de plus de cinq heures sont considérées comme des journées.

La discussion sur le rapport de gestion est ouverte :

Mme la Conseillère Moreillon demande des précisions au sujet du tableau des répartitions des jetons des commissions figurant à la page 4 du rapport de la commission de gestion.

À la page 6 figure un état des lieux des problèmes relevés au collège de la Servannaz. Elle demande si de nombreuses surprises restent à envisager au vu du montant des travaux déjà entrepris.

Elle demande également comment se déplace les enfants se rendant UAPE depuis l'école de l'avenue Biaudet puisqu'ils ne sont pas pris en charge par une éducatrice.

M. le Syndic Rochat explique que l'augmentation importante des jetons de présence de la commission de salubrité et contrôle des constructions est due au rattrapage de dossiers en retard. Par ailleurs, les tarifs ont été augmentés, car ces personnes officient en journée.

Il rappelle en outre que Bex encaisse les taxes de séjour, mais les reverse à l'Office du tourisme.

Au sujet des élèves du foyer (école de l'avenue Biaudet), les enfants qui devraient se rendre à l'UAPE ne sont pas enclassés dans cette école.

M. le Conseiller Meili demande des explications au sujet du paragraphe concernant les salaires de l'EPOC (page 12), car il ne le comprend pas.

Il s'interroge au sujet de la remarque à la page 15 concernant la rémunération des membres de commission sportive.

Concernant les salaires de l'EPOC, M. le Syndic Rochat explique qu'il s'agit de chiffres tirés du rapport annuel et qu'ils sont en effet assez peu compréhensibles sous cette forme.

Au sujet de la commission sportive, M. le Municipal Hediger précise que cette remarque est de la responsabilité de la commission de gestion. Il avait en effet expliqué que certaines activités sont organisées bénévolement par ladite commission.

6.3. Examen des motions en suspens

La liste des motions laissées en suspens est passée en revue :

Motion Pierre Carminati du 27 juin 2007, concernant la route qui va de Vasselín à la Pâtissière :

Le préavis n° 2019/03 relatif à l'infiltration des eaux de ruissellement des routes de Vasselín et de la Pâtissière a été adopté par le Conseil communal dans sa séance du 20 mars 2019. Les travaux seront exécutés d'ici à la fin de l'année 2019.

La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Carminati remercie d'avoir accepté ce préavis, mais rappelle que les travaux n'ont pas encore été adjugés.

M. le Syndic Rochat explique qu'il s'agit d'un oubli et que ce sera fait cette semaine encore.

La motion est classée à l'unanimité des voix.

Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011, intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie » :

Cet objet figure au plan financier pour 2022. Par ailleurs, l'amélioration des écopoints dans la commune se poursuit par l'installation de containers type Viliger enterrés pour les ordures, le verre et le papier. L'introduction de points de récolte des déchets de restauration de type GastroVert pour privés est prévue cette année. Le passage en déchetterie ne devrait donc subsister à terme que pour les encombrants, la ferraille et les inertes. La municipalité préfère donc poursuivre sa collaboration avec les professionnels de Cablofer, car l'évolution du traitement des déchets la pousse à différer la création d'une nouvelle déchetterie et à privilégier l'examen d'une solution intercommunale, voire régionale. Elle nourrit par ailleurs l'espoir de pouvoir améliorer prochainement l'accès à la déchetterie existante.

La Municipalité propose de classer cette motion.

Mme la Conseillère Kohli propose de ne pas classer cette motion, le postulat ayant été déposé il y a 8 ans et rien n'a été entrepris à ce jour.

Par 16 voix pour, 32 voix contre et 3 abstentions, la motion n'est pas classée.

Postulat du parti Avançons, du 29 octobre 2014, intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita » :

Comme relevé en 2017 et 2018, la Municipalité recherche une solution pour améliorer l'accueil des visiteurs, par exemple en aménageant un point d'eau et des WC. L'étude est en cours.

Postulat du parti Avançons, du 25 octobre 2017, intitulé « Concept de nos besoins scolaires » :

Une commission composée des municipaux des écoles, de l'urbanisme et des bâtiments, de la directrice des écoles et d'un doyen ainsi que d'un responsable du Département de la formation et de la jeunesse, Direction générale de l'enseignement obligatoire, a repris le flambeau du groupe de travail initial et suit de près l'évolution de la situation. Elle est à même d'entreprendre les démarches nécessaires et d'alerter en temps utiles les autorités exécutive et législative.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

Mme la Conseillère Payot propose de ne pas classer le postulat, le conseil n'ayant reçu aucune nouvelle d'un quelconque projet.

Par 23 voix pour, 12 contre et 14 abstentions, le postulat n'est pas classé.

Postulat du parti Avançons, du 6 décembre 2017, intitulé « Circulation responsable et « mobilité douce » pour tous dans notre village de Bex » :

Comme relevé en 2018, la Municipalité a bien compris la préoccupation des auteurs du postulat et saisit chaque opportunité pour améliorer la mobilité des piétons et des cycles, notamment par la création de trottoirs. Le préavis relatif au réaménagement de la route d'Aigle sera déposé cette année encore. Le plan des circulations de la zone Grand-St-Bernard - Gare - Rivarotte fait par ailleurs l'objet d'une réflexion approfondie dans le cadre du réaménagement de la gare et de la place de la Gare.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

M. Le Conseiller Noël demande de maintenir ce postulat, car le plan de mobilité douce de l'ensemble de la commune n'a pas été réalisé. Selon lui, le plan des circulations de la zone Grand-St-Bernard - Gare – Rivarotte ne répond que partiellement au postulat. Certaines études ont été entreprises, telles que la place du Marché ou la place de la Gare, mais d'autres points, notamment à proximité des écoles restent sensibles. Il demande que la mobilité soit analysée de manière globale.

Par 4 voix pour, 42 contre et 5 abstentions, le postulat n'est pas classé.

Motion Philippe Sarda, du 6 décembre 2017, intitulée « Une piste de fond attrayante » :

Comme relevé en 2018, l'utilité de l'installation d'un nouvel éclairage n'est pas avérée. La municipalité entend par ailleurs rassurer le motionnaire quant à la pérennité de la piste de fond. En effet, le plan d'affectation partiel « Les Plans » mentionne le périmètre de la piste de fond et son tracé, qui ne peut être obstrué par une quelconque construction ou plantation.

La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Sarda précise que la piste est indiquée comme étant éclairée. Cependant, l'éclairage est énergivore et de mauvaise qualité. En conséquence, il demande d'étudier la chose et de ne pas classer le préavis.

Par 26 voix pour, 16 contre et 12 abstentions, le postulat est classé.

Postulat Eric Maendly, du 16 mai 2018, intitulé « Pour un complément d'éclairage public au hameau des Dévens » :

Compte tenu des mesures d'économies d'énergie souhaitées par le Conseil communal, la municipalité tente de trouver une solution propre à améliorer la sécurité des piétons, sans pour autant multiplier les points lumineux.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

M. le Conseiller Maendly n'accepte pas cette réponse. Selon lui, la question d'économie d'énergie ne peut pas être évoquée pour deux candélabres.

Par 15 voix pour, 30 contre et 4 abstentions, le postulat n'est pas classé.

Postulat du parti Avançons, du 16 mai 2018, intitulé « Une application « Bex découverte » pour valoriser notre village » :

Au vu des inconvénients d'une telle application, trop compliquée et onéreuse à gérer, par ailleurs abandonnée par Villars Tourisme, la municipalité a préféré miser sur l'application Bex et compléter celle-ci avec divers liens, notamment vers le site Villars-Diableret.ch, qui comprend l'OT de Bex, vers SuisseMobile ou encore ulmon.com qui permet de télécharger des applications pour voyageurs.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

Mme la Conseillère Kohli propose de classer ce postulat car elle a l'intention de faire une autre proposition.

A l'unanimité moins 2 abstentions, le postulat est classé.

Motion du parti PLR, du 27 juin 2018, intitulée « Les forêts de châtaigniers, une culture ... » :

En automne 2018, des panneaux interdisant la cueillette des châtaignes et attirant l'attention des contrevenants sur les poursuites encourues par les contrevenants ont été posés avec un succès

certain. Le nouveau règlement de police offrira par ailleurs la possibilité de mettre à ban les forêts de châtaignes.

La Municipalité propose de classer cette motion.

M. le Conseiller Echenard n'est pas tout à fait d'accord avec la réponse de la Municipalité : il demande que la signalisation soit améliorée et surtout qu'un règlement communal soit élaboré. Par ailleurs, il regrette que l'année passée, les employés communaux aient ramassé les châtaignes sur leurs heures de travail, puis que la récolte leur ait ensuite été distribuée gratuitement.

Par 0 voix pour, 45 contre et 5 abstentions, le postulat n'est pas classé.

Motion du parti PLR, du 5 décembre 2018, intitulée « Emoluments équitables » :

Un préavis est prévu pour la fin de l'année, qui proposera au Conseil communal un nouveau règlement sur les émoluments perçus par l'administration communale.

Postulat du parti PLR, du 5 décembre 2018, intitulé « Pour une Place du Marché accueillante et vivante » :

Le monument Forneret sera démonté et restauré dès début juin ; cet automne il sera installé au cimetière de Tavalles. Un préavis sera déposé d'ici la fin de l'année en vue du réaménagement de la Place.

6.4. Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2018 est lu par M. le Conseiller Roesler.

L'entrée en matière n'est pas combattue. Le Président propose de donner lecture des comptes page par page et demande au rapporteur de la commission des finances de l'interrompre lorsqu'il y a une remarque.

Chapitre 1 Administration générale

M. le Conseiller Roesler lit les remarques de la commission des finances.

M. le Conseiller Dupertuis regrette que pour la 3^e année consécutive, le compte 112 « Environnement et développement durable » n'ait pas été utilisé.

M. le Municipal Rapaz n'est pas d'accord avec la remarque du conseiller : il rappelle que fr. 400'000.- à fr. 500 000.- ont été utilisés sur le compte forêt pour la biodiversité. De surcroit, ces montants sont pris en compte pour le calcul de la péréquation.

M. le Conseiller Dupertuis confirme qu'il parlait du compte 112 uniquement.

Chapitre 2 Finances

M. le Conseiller Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

M. le Conseiller Roesler lit la remarque de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

M. le Conseiller Roesler lit les remarques de la commission des finances.

440.3134 « Approvisionnement des parcs et jardins » : Mme la Conseillère Moret demande où sont situés les nouveaux massifs, car le montant double par rapport à 2017.

M. le Municipal Rapaz explique qu'il s'agit de nouveaux massifs au parc Ausset et dans le parc de la grande salle ; comme il s'agit de rosiers, l'investissement a été fait pour plusieurs années. L'augmentation des comptes est également due à un renouvellement des massifs plus fréquents.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

M. le Conseiller Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Compte 501.4363 « Remboursements de dommages par des tiers » M. le Conseiller Maendly a une question au sujet des stores abîmés lors d'un épisode de foehn, les dégâts n'ayant pas été remboursés par l'ECA : il demande si la réparation pourrait être prise en charge par le fournisseur ou le concepteur, car ces stores n'ont pas résisté à un vent inférieur à 70 km/h.

Au sujet du même compte, Mme la Conseillère Kohli constate l'importance des frais de réparation pour un collège neuf. Cette remarque a déjà été faite à plusieurs reprises par la commission de gestion.

Cte 560.3185 « Honoraires des médecins scolaires » : Mme la Conseillère Bielman ne comprend pas la remarque de la Cofin.

M. le Conseiller Roesler explique que le médecin-dentiste attend les enfants entre 2 rendez-vous. En organisant mieux les passages, le nombre d'heures facturées serait ainsi diminué.

Chapitre 6 Police

Pas de remarque.

Chapitre 7 Sécurité sociale

Pas de remarque

Chapitre 8 Services industriels

M. le Conseiller Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Page 56 à 67 – Tableau du budget des bâtiments :

M. le Conseiller Roesler lit la remarque de la commission des finances.

M. le Conseiller Roesler lit les conclusions du rapport.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, la discussion est ouverte.

6.5. Approbation de la gestion et des comptes 2018

Les comptes et la gestion 2018 sont acceptés par 50 voix pour et 1 abstention.

7. Postulat du groupe Avançons « Evaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la Commune de Bex »

M. le Conseiller Thévenaz lit le postulat.

Le postulat est jugé recevable, la discussion est ouverte.

M. le Syndic Rochat ne souhaite pas décourager le conseil. Il précise que beaucoup de sources d'énergie sur le territoire communal ont été étudiées :

- Il y a environ 20 à 25 ans, la Romande Energie a étudié la capacité du vent sur la colline de Chiètres durant 3 ans pour l'installation d'éoliennes ; l'entreprise a préféré le Jura ;
- La géothermie n'est pas à l'ordre du jour même si Lavey n'est pas loin ;
- au point de vue énergie hydraulique, l'Avançon est déjà exploitée à son maximum ;
- des projets de barrages sur le Rhône, seul celui de Massongex devrait être réalisé dans les quatre prochaines années par Bex – Rhône ;
- Toutes les capacités des chutes d'eau ont été mesurées par les FMA durant 3 ans, cette étude n'a pas abouti à des concrétisations.

Il serait encore possible d'encourager l'énergie solaire.

M. le Conseiller Dupertuis confirme que le potentiel solaire sur le territoire communal, selon le cadastre suisse, est de 58 gigawatts/heure, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 12'000 foyers. Il appuie le postulat, qui met en exergue deux éléments importants pour une politique énergétique communale : connaître son potentiel de production d'une part et ses consommations d'autre part.

Cela correspond à une planification énergétique territoriale, qui sera demandée par le Canton pour la validation des plans directeurs communaux. Une subvention est prévue pour les communes qui font cette étude à titre volontaire.

Le groupe Ouverture souhaite renvoyer ce postulat à la Municipalité.

M. le Conseiller Knobl demande si l'installation de panneaux solaires sur les bâtiments communaux a été étudiée.

M. le Syndic Rochat répond que non.

M. le Conseiller Dupertuis informe que le site toitsolaire.ch recense pour chaque commune le potentiel solaire thermique et photovoltaïque pour sa propre maison.

Pour M. le Conseiller Thévenaz ce postulat n'est pas une utopie, mais il est réaliste et il s'agit d'une réalisation à long terme.

Par 45 oui et 6 abstentions, le postulat est pris en considération.

Renvoi à une commission (si 12 membres le demandent) : non

Par 42 oui, 4 non et 3 abstentions, le postulat est renvoyé à la Municipalité pour étude.

8. Nomination du bureau pour 2019 – 2020

8.1. Du (de la) Président(e)

Mme la Conseillère Circé Fuchs (OUV) est élue par acclamation.

8.2. Du (de la) 1er vice-président(e)

Mme la Conseillère Sylvianne Zuber (SOC) est élue par acclamation.

8.3. Du (de la) 2e vice-président(e)

M. le Conseiller Olivier Rouvé (PLR) est élu par acclamation.

8.4. Des scrutateurs

Mme Odette Dupont-Bonvin (AV) et Mme Eliane Comte (UDC) sont élues par acclamation.

8.5. Des scrutateurs suppléants

Mme Valentine Moreillon (AV) et M. Rolf Bolli (UDC) sont élus par acclamation.

9. Communications de la Municipalité

M. le Syndic Rochat informe que le bâtiment de l'Echaud a été vendu. Cela correspond au préavis voté en début de législature qui autorise la Municipalité, sans passer par un préavis, une dépense de frs 250'000. – par objet et au maximum 4 objets par législature. Dans ce cadre, la commune a acquis tout ce qu'Armasuisse possédait encore sur son territoire, car elle était intéressée par des locaux pour l'entreposage. Armasuisse a fait une offre globale à fr. 186'964.- pour tous les objets ; une partie d'entre eux ont été acquis après négociations à fr. 129'996.-, les plus petits bâtiments n'étant pas intéressants.

Mme la Municipale Desarzens confirme que le plan canicule a été déclenché ; comme chaque année la Municipalité a donné mandat à la section bellerine des samaritains pour un suivi des personnes vulnérables.

À cause de la grande chaleur, le cortège de la fête des écoles est avancé, il débutera à 9 h 40.

M. le Municipal Hediger a reçu cette information de la police cantonale : un exercice avec engagement d'hélicoptères est prévu sur le site de Savatan. Cela concerne avant tout les habitants situés sur la colline Chiètres et ceux du quartier de Vasselin.

M. le Municipal Cossetto confirme que les travaux du dojo sont terminés et les locaux mis à disposition des utilisateurs à partir du 1^{er} juillet.

Au Stand de Vauvrisse, les travaux avancent malgré quelques mauvaises surprises sur la charpente et sur les murs. Il espère que les travaux se termineront à la fin de cette année.

Les travaux pour le chauffage de l'auberge de Solalex débutent dans 2 semaines.

M. le Municipal Capancioni donne des informations sur les chantiers concernant l'eau : au chemin Julien Gallet, le goudronnage se fera d'ici le 15 juillet ; le chantier reprendra pour la 4^e et dernière phase après les vacances des entreprises.

Aux Plans, le chantier, depuis le restaurant de l'Argentine sur la route du village, a débuté le 17 juin et suit son cours ; il se fait également par tronçon.

Solalex – la phase 2 est en cours, des tranchées ont été ouvertes pour poser des canalisations. La commune est attentive à respecter les sols et ne pas polluer les lieux, le site près de l'Avançon étant protégé.

M. le Municipal Rapaz annonce que le 21 septembre aura lieu la traditionnelle journée de la forêt à la piste Vita. Il s'agira pour Bex de la journée des services communaux : plusieurs d'entre eux seront présents ; il est également prévu un volet biodiversité.

Casse d'eau de la Romande énergie sur la Route des Plans : les travaux d'urgence avancent bien. Un passage à gué doit encore être réalisé sur la route forestière de Torcul et une réflexion doit être faite pour le chemin pédestre le long des gorges de l'Avançon.

Actuellement, l'État de Vaud calcule comment faire passer les flux supplémentaires d'eau, les conduites étant largement sous-dimensionnées.

A partir de la semaine prochaine, l'État de Vaud entame la réfection de la route des Plans sur 400 mètres, depuis la sortie du sentier des gorges jusqu'au restaurant du Chamois.

La commune n'a pas reçu de nouvelles à ce jour concernant les estacades à la sortie du hameau du Chêne.

10. Vœux et demandes de renseignements

10.1. Questions

Mme Circé Fuchs informe que le bureau a décidé lors de sa dernière séance de répondre à la question de M. Mundler au sujet du délai entre la réception des préavis et son analyse par une commission ad hoc. Pour ce faire, une commission sera nommée pour réviser les articles 44 à 45 du Règlement du conseil communal.

Elle informe qu'une erreur s'est glissée dans les pages du journal communal au sujet de la nuit du Bélier : il s'agit bien de la 48^e édition et non de la 47^e. Elle confirme le programme est différent de celui de l'année précédente.

M. le Conseiller Maendly demande le nom de l'acheteur de l'immeuble de l'Echaud.

Concernant la déchetterie, il a été frappé par le nombre de véhicules avec des plaques valaisannes dont les propriétaires utilisent la déchetterie, ainsi que des petites entreprises. Il demande s'il est possible d'envisager un état des lieux.

Mme la Conseillère Warpelin a lu le billet du syndic dans le dernier journal du PLR bellerin, qui annonçait que les CFF s'opposaient à la démolition de la halle et que le projet de la gare pourrait en conséquence prendre du retard. En outre, elle est surprise du nombre de parcages sauvages le long des voies du train, ce qui peut créer un danger.

Mme la Conseillère Bielman a constaté que le projet horaire 2020 pénalise la desserte de Bex ; elle demande ce que la Municipalité compte faire pour défendre les Bellerins.

Elle demande pourquoi les tilleuls de la place ont été sciés avant que le projet de la place du Marché ait abouti.

Mme la Conseillère Zuber s'adresse au Municipal Capancioni, car sur l'autoroute à la sortie Villeneuve direction Valais est installé un grand panneau annonçant Parc Gruyères – Pays-d'Enhaut, alors que la région n'a rien à voir ni avec le Parc Gruyères, ni avec le Pays-d'Enhaut.

Elle souhaite remercier Mme Guérin, secrétaire du conseil pour son aide et ses conseils.

Mme la Conseillère Moret demande s'il est possible de connaître la disponibilité des cartes journalières CFF sur le site communal.

M. le Conseiller Dupertuis souhaite savoir si une démarche participative avec les citoyens sera réalisée dans le cadre de l'étude du nouveau plan d'affectation.

M. le Conseiller Mundler remercie la Municipalité d'avoir accédé à sa demande pour que les décisions municipales apparaissent à nouveau dans le journal communal.

M. le Conseiller Sarda remercie la Municipale Desarzens car le problème des lumières s'allumant de manière intempestive aux abords du collège de la Servannaz a été réglé.

Début mai, des employés de la commune ont fauché une bande herbeuse, alors qu'une subvention cantonale aurait pu être débloquée si cela avait été fait à partir de la mi-juin. Il demande si c'est bien judicieux procéder ainsi.

Il demande encore si l'achat des bâtiments à Armasuisse répond à un plan stratégique et si cela va coûter à la commune.

Mme la Conseillère Comte souhaiterait qu'une table soit posée vers le Marais, où sont déjà installés des bancs.

Mme la Conseillère Hediger interpelle la Municipalité au sujet de la salle du conseil car il n'est pas agréable du tout de travailler dans ces conditions. Elle demande d'étudier une alternative pour la tenue des séances du conseil.

M. le Conseiller Knobl remercie M. le Municipal Rapaz pour la première barrière installée aux Posses-sur-Bex, mais demande quand sera réalisée la seconde.

10.2. Réponse

M. le Syndic RoCHAT répond à M. le Conseiller Maendly au sujet de la vente du bâtiment de l'Echaud : la Municipalité souhaitait en obtenir au minimum fr. 160'000.- après l'avoir fait estimer. L'offre la plus élevée était de frs 200'000.- ; en conséquence l'immeuble a été vendu à M. Christophe Markovic.

L'Office fédéral de la culture s'oppose toujours à la démolition de la halle marchandises des CFF. Cependant, cela n'a pas de conséquence sur le projet de la gare CFF, mais cela pourrait modifier le projet des TPC.

Il confirme que tous les trains IR sont supprimés. Des trains régionaux s'arrêteront à la gare de Bex, mais la correspondance sera mauvaise.

Non seulement, la commune a réagi auprès de la DGMR lors de la consultation, mais elle s'est également appuyée sur Aigle Région pour faire connaître ses revendications. Elle a par ailleurs adressé un courrier à Mme la Conseillère d'État Nuria Gorrite.

A sa connaissance, les tilleuls sont toujours en place. Le permis d'abattage est prêt, mais effectivement la Municipalité attend un nouveau projet pour les signer.

Il confirme à Mme la Conseillère Moret qu'il n'est pour le moment pas possible informatiquement de connaître la disponibilité cartes journalière CFF. Il reposera néanmoins la question.

Il assure que la salle du conseil est bien la salle historique de l'Hôtel de ville et convient que ce n'est pas idéal à cause de la chaleur. Cependant, d'autres communes sont encore moins bien loties.

M. le Municipal Cherubini répond à M. le Conseiller Dupertuis au sujet de la démarche participative pour la révision du plan général d'affectation : ce n'est pas prévu à ce stade, mais conformément à la Loi sur l'aménagement du territoire, une consultation-information est prévue l'année prochaine (fin été – début automne). Des corrections se feront en fonction des discussions avec la population. Le planning prévoit de finaliser pour 2021.

M. le Municipal Hediger relève que la question du parking sauvage se trouve sur le domaine privé des CFF, mais il va voir ce qui est possible de faire.

Selon M. le Municipal Cossetto, l'achat des bâtiments à Armasuisse semble une bonne opération et répond à une demande des divers services.

M. le Municipal Capancioni confirme que le panneau sur l'autoroute dépend de l'Office fédéral des routes (OFROU).

M. le Municipal Rapaz précise que la barrière aux Posses se fera avant l'hiver, si possible avec la participation financière de l'Etat.

Concernant les plaques valaisannes des véhicules se rendant à la déchetterie, il peut s'agir de Bellerins travaillant sur Valais et possédant une voiture d'entreprise. En outre, une surveillance avait été faite au stand de Vauvrisse et il s'était avéré que les entreprises de jardinage débarrassaient les déchets de jardin de personnes domiciliés dans le village. Il va néanmoins faire un rappel à Cablofer afin que leurs collaborateurs ne laissent pas entrer des gens qui n'ont pas la carte déchets sur eux.

Au sujet du fauchage, un talus a en effet été fauché entre Vasselín et le Courset. Il a pris contact avec l'agriculteur concerné.

Il a pris note de la demande d'installation d'une table au marais. Ce point sera discuté en Municipalité, mais s'il n'y est pas favorable, car c'est en bordure de route et cela pourrait être dangereux.

M. le Conseiller Meili demande des précisions pour les déchets verts, car il lui semblait que les entreprises n'avaient pas l'autorisation de vider leur camionnette dans les bennes. Il demande où se situe la limite.

M. le Municipal Rapaz confirme que c'est possible pour les entreprises mandatées par des habitants de la commune.

M. le Syndic Rochat rappelle un cas : un paysagiste n'a pas le droit d'aller déverser sa coupe, mais il a autorisation de le faire pour un client bellerin.

Mme la Conseillère Comte explique, que dans une situation similaire, elle a dû payer la décharge à l'extérieur.

M. le Conseiller Reynold Cherix n'est pas d'accord avec la réponse du syndic.

Mme la Conseillère Fuchs remercie l'assemblée de l'avoir élue. Elle remercie le Président du conseil pour l'année écoulée et lui souhaite un bel été.

M. le Conseiller Roesler lit un texte pour remercier et féliciter le Président du conseil.

Mme la Conseillère Moreillon prend la parole pour remercier également M. Droz, président.

Mme la Conseillère Zuber fait de même.

M. Pierre Droz fait un discours pour la fin de son année de présidence.

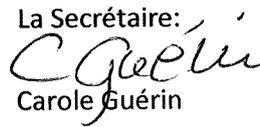
La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil communal :

Le Président :

Pierre Droz



La Secrétaire:

Carole Guérin

Rapport commun de la Commission ordinaire et de la Commission des finances sur le préavis 2019 / 04 concernant la réfection d'un mur de soutènement dans le hameau du Chêne

La Commission ordinaire s'est réunie le 8 mai 2019, à 18h30 en salle de Municipalité à la Maison de Commune.

Etaient présents : Mme et MM Anne Bielman, François Meili, Jérôme Knobl, Marc Thévenaz et Denis Aviolat (1^{er} membre).

Pour la commune : M Christian Bridevaux, ingénieur communal.

La Commission des finances s'est réunie le 17 juin 2019.

Etaient présents : Mmes et MM. Marianne Marsden, Anna Russo, Michaël Dupertuis, Jean-Philippe Marlétaz, Xavier Noël, Christoph Roesler (président).

La Commission ordinaire remercie M. Bridevaux pour ses explications et réponses aux questions.

Le préavis 2019/04 demande l'autorisation de procéder à la réfection d'un mur de soutènement pour un montant de 235'000.--.

Les premiers problèmes sont apparus en 2015 avec des moellons qui se détachent du mur et dévalent les vignes tout en engendrant des dégâts et des risques d'accident.

De l'avis de tous, ces travaux sont obligatoires et plutôt urgents. Nous avons apprécié l'idée des moellons apparents qui seront tout à fait intégrés au paysage.

Une question relative à la Huppe fasciée a été soulevée par un membre, en effet ce magnifique volatile fait partie d'un programme de conservation au niveau Suisse. Nous demandons donc à la municipalité de prévoir 2-3 nichoirs sur la longueur de ce mur, ce qui n'engendrera pas de frais supplémentaires puisqu'ils seront à la place d'un moellon.

Sachant que le montant de 180'000.- était au budget 2019, que 2 offres sur 4 sont rentrées, que l'entreprise choisie a reconfirmé son prix de 2017, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents, recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission ordinaire et la Commission des finances vous recommande à l'unanimité de voter les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal n° 2019/04;

Oui le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

le Conseil communal de Bex décide :

- 1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du mur de soutènement du DP 1094 au Chêne ;**
- 2. d'autoriser la Municipalité à ouvrir un crédit extrabudgétaire de fr. 235'000.-- ;**
- 3. de porter à l'actif du bilan le montant de fr. 235'000.-- sous la rubrique « Ouvrages de génie civil et d'assainissement », compte n° 9141.001, et de l'amortir sur une durée de 20 ans à raison de fr. 11'750.-- par an ;**
- 4. de financer cet investissement conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016 - 2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.**

Pour la Commission ordinaire

Denis Aviolat



Pour la commission des finances

Christoph Roesler

Bex, le 21 juin 2019

Rapport commun de la Commission des finances et de la Commission ordinaire chargées de rapporter sur le préavis 2019/08

Acquisition d'une surface de 3'000 m2 environ à détacher de la parcelle n° 1857 de Bex propriété de Meilibex en liquidation

SA

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission ordinaire composée de MM. Nicolas Duchêne, Pierre Echenard, Marc Mundler, Christophe Saia et moi-même, ainsi que la commission des finances représentée par Mmes Marianne Marsden, Anna Russo et MM. Michael Dupertuis, Jean-Philippe Marlétaz, Xavier Noël et Christoph Roesler, ont siégé conjointement en date du 17 juin 2019 à la Maison de Commune, salle des commissions.

Monsieur le Syndic Pierre RoCHAT était également présent et a répondu à nos différentes questions. Nous l'en remercions.

Monsieur le Syndic relate la chronologie des événements, notamment le temps mis par l'Office des faillites pour répondre à l'offre de la commune envoyée le 19 février 2019. Cela explique ce préavis à traiter dans l'urgence.

A part l'intérêt manifesté par la Commune de Bex pour l'objet du présent préavis et 300 m2 de terrain sollicité par le propriétaire de la parcelle voisine no 6739, l'Office des faillites a reçu une offre de la société Meili Technology SA pour tous les bâtiments ainsi que tout ou partie des terrains de la parcelle no 1857 de Bex. A l'instar de l'Office des faillites, Meili Technology SA privilégie son achat, sans le terrain convoité par notre Commune.

Pour le surplus, la Municipalité n'a pas connaissance d'une éventuelle autre offre et il semble que la masse des créanciers, dont le créancier-gagiste, ne soit pas disposée à faire une surenchère.

La surface objet du présent préavis est idéalement située et il serait dommageable de ne pas profiter de cette opportunité. Si lors de l'achèvement des travaux de rénovation de la gare prévu fin 2021 l'idée d'un P+R CFF ne devait pas aboutir, le site pourrait accueillir un éventuel autre projet (non encore défini) ou être revendu. Le prix du m2 peut être jugé assez avantageux par rapport aux récents échanges effectués dans cette zone et la Commune ne court pas un grand risque dans cet investissement équivalent en définitif à échanger un actif contre un autre actif.

La Municipalité est consciente que lors de l'adjudication il n'est pas à exclure qu'un tiers dépose une meilleure offre que la sienne. Dans cette éventualité, toute adaptation éventuelle de l'offre municipale devra naturellement être soumise à l'approbation du législatif.

A l'unanimité de ses membres, la commission ordinaire plébiscite cet achat.

Considérations financières :

La commission des finances relève que la sortie de liquidités sera compensée par un bien qui a une valeur identique dans notre patrimoine financier.

Par ailleurs, notre Commune possédant peu de terrains susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises, l'acquisition de cette parcelle s'avèrera certainement être un atout dans le futur.

En conséquence, la commission des finances, à l'unanimité de ses membres présents lors de la séance du lundi 17 juin dernier, se rallie à la commission ordinaire et vous recommande d'adopter les conclusions du préavis telles que présentées par la Municipalité.

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal de Bex

Vu le préavis municipal 2019/08 ;

Ouï le rapport des commissions chargées d'étudier cette requête ;

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'autoriser la Municipalité à acquérir au prix de fr. 150.— le m2, une surface de 3'000 m2 environ à détacher de la parcelle n° 1857 de Bex, propriété de Meilibex SA en liquidation et de supporter les frais d'achat relatifs à cette opération ;
2. De porter ce terrain à l'actif du bilan, patrimoine financier, pour la valeur fiscale qui lui sera attribuée et d'amortir la différence par le fonds de réserve "achat de terrain" n° 9282.007;
3. De financer cette acquisition conformément aux dispositions fixant le plafond d'endettement pour la législature 2016-2021 que le Conseil communal a votées dans sa séance du 5 octobre 2016.

Pour la commission ordinaire

Valentine Moreillon



Pour la Commission des finances

Marianne Marsden



Bex, le 24 juin 2019

Rapport de la Commission de gestion pour l'exercice 2018

Monsieur le Président du Conseil,

Monsieur le Syndic,

Madame et Messieurs les Municipaux,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Communaux,

En préambule, nous rappelons les deux alinéas principaux de l'article 102 du règlement communal bellerin concernant - Les restrictions prévues par l'article 40c LC ne sont pas opposables aux membres des commissions de surveillance dans le cadre de leur mandat de contrôle de la gestion et des comptes, sauf celles qui découlent d'un secret protégé par le droit supérieur.

Sous réserve des restrictions par l'alinéa premier, la Municipalité est tenue de fournir aux commissions de surveillance tous les documents et renseignements nécessaires à l'exercice de leur mandat. Constituent notamment de tels documents ou renseignements :

En Italiques les articles concernant la Commission des Finances

- a) *Les comptes communaux, établis conformément aux règles fixées par le Conseil d'Etat selon l'article 93a LC*
- b) *Le rapport attestation au sens de l'article 93c LC*
- c) *Toutes les pièces comptables de l'exercice écoulé*
- d) *Toutes les pièces relatives à la gestion administratives de la Municipalité*
- e) *Les extraits de procès-verbaux et les décisions issues de procès-verbaux de la Municipalité*
- f) *Tous les renseignements portant sur l'exercice écoulé*
- g) *L'interrogation directe des membres de tout dicastère ou service de la Municipalité mais en présence d'une délégation de cette autorité*

La commission composée de Mesdames Christine Blatti Villallon, Marielle Kohli, Nathalie Morex, Judith Warpelin, Messieurs Yves Cosandey, Benjamin Schwab et de la soussignée s'est réunie 10 fois. Sur les 10 séances, 6 commissaires se sont excusés.

La Commission de gestion dite COGES a procédé de la manière suivante : une séance avec la Municipalité incorpore. La séance suivante nous avons défini notre programme et la répartition des rôles de chaque membre comme suit :

Christine Blatti Villallon : - Formation et santé publique - Eliane Desarzens

Marielle Kohli : - Administration générale et finances - Pierre Rochat

Nathalie Morex : - Domaines et bâtiment – Jean-François Cossetto

Judith Warpelin : - Sécurité publique – Daniel Hediger

Yves Cosandey : - Urbanisme – Alberto Cherubini

Benjamin Schwab : - Services Industriels – Emmanuel Capancioni

Annelise Cretton : - Travaux et environnements - Pierre-Yves Rapaz

Lors de trois séances nous avons entendu Pierre-Yves Rapaz, Emmanuel Capancioni et Alberto Cherubini, puis Eliane Desarzens, Daniel Hediger, Jean-François Cossetto et enfin le Syndic Pierre Rochat.

Marielle Kohli : - Administration générale et finances - Pierre Rochat

Séance du 27 février 2019 avec la Commission et du 15 mars séance individuelle.

Sujets abordés les années dernières et toujours en suspens

Cahiers des charges

Nous constatons à regret que malgré nos observations N° 2 (rapport de 2016) concernant les cahiers des charges pour les concierges et N° 2 (rapport de 2017) concernant les descriptifs de fonction pour les chefs de services et l'administration, il n'y a pas beaucoup d'avancement, si ce n'est pour les nouveaux engagements au niveau administratif.

Réponse du Syndic :

Bien que chaque employé (e) ou ouvrier (ère) qui est au service de la Commune de Bex connaisse parfaitement le spectre des activités qu'il ou elle est amené (e) à fournir, il est vrai qu'un cahier des charges pour chaque fonction n'a pas encore été établi.

Faute de ressources au secrétariat, cette tâche reste non prioritaire car sa non-exécution n'altère pas le bon fonctionnement des services communaux.

Conventions avec les sociétés

Malgré notre observation N° 3 (rapport de 2017), une seule convention avec le Football Club est signée et une convention est également en cours d'élaboration pour régler les clauses de l'utilisation du DOJO mis à disposition dès le 1^{er} juillet 2019 des sociétés pratiquant les arts martiaux.

Les droits de superficie

L'inventaire exhaustif des DDP est consultable au bureau technique (Mme Véronique Canavese).

Les trois droits dont ni le Registre Foncier, ni la Commune, ne possèdent les actes initiaux sont en phase de régularisation. Il s'agit de :

- a. **Parcelle no 4849** de Louis-Philippe Amiguet, à Bovonne. Suite au refus du Conseil Communal d'acquiescer ce bien, M. Amiguet l'a remis en vente. Cette opération verra la signature d'un nouvel acte.
- b. **Parcelles no 4876 et 4877** de MM Pascal et Stéphane Bourgeois, à Javerne. La vente de ces deux DDP à M. Jérémy Normand est en cours chez Me Jaton et un nouvel acte sera signé à cette occasion.

Sujets abordés cette année

Frais Municipalité

Nous avons contrôlé le compte 101.3060 Indemnisation et remboursement de frais la Municipalité, voici le détail :

-	Forfait représentation selon préavis 2016/07	Fr.	38'800.00
-	Voyage de la Municipalité (soumis AVS)	Fr.	5'000.00
-	Frais de transport	Fr.	4'468.10
-	Divers frais	Fr.	1'848.00
-	Total	Fr.	50'116.10

Jetons de présence des commissions du Conseil et des commissions Municipales

Commissions du Conseil

Dans le compte 100.3003 sont compris les jetons de présence des commissions :

Ordinaires (préavis)

Commissions nommées par le conseil (voir rapport de gestion) de la Municipalité page 5)

Il est à noter que ces frais sont payés selon le tableau récapitulatif donné par la secrétaire du Conseil.

Remarque pour la secrétaire du Conseil :

La commission demande qu'un récapitulatif détaillé soit remis à chaque conseiller pour le contrôle de ses jetons

Commissions municipales

Pour les commissions municipales, c'est plus compliqué, il est impossible de trouver dans les comptes le montant total des jetons de présences de toutes les commissions municipales (voir rapport de gestion de la Municipalité pages 17-18).

En effet, une partie des jetons sont passés dans le **compte 101.3003** et pour plusieurs commissions les jetons sont passés directement dans les comptes attribués, par exemple la ComCu dans le **compte 152.3170.002**.

Voici un tableau complet des répartitions des jetons de ces 5 dernières années

		2014	2015	2016	2017	2018
152.3170.001	Jumelage Tuttlingen	6 672.45	7 212.60	7 462.70	4 240.00	5 775.00
152.3170.002	Culture	4 991.75	1 910.35	1 940.35	1 410.00	4 320.00
170.3553.011	Sportive	5 381.40	6 026.35	5 251.05	6 810.00	5 340.00
420.3013	Urbanisme	300.00	570.00	240.00	420.00	300.00
	Salubrité et contrôle des constructions	5 392.45	5 282.40	5 942.70	8 000.00	14 001.00
300.3023	Scolaire	1 885.00	1 660.00	1 890.00	925.00	1 422.50
001.3003	Stand de tir intercommunal	300.00	270.00	300.00	480.00	420.00
	Grand Marais	1 300.50	1 320.60	1 320.60	1 000.00	210.00
	Prévention jeunesse	630.00	600.00	90.00	0.00	0.00
	Cité de l'Energie	330.00	1 390.40	220.10	120.00	270.00
	Dialogue et requérants d'asile	300.00	430.00	590.00	400.00	400.00
	Transports	210.00	120.00	210.00	145.00	120.00
	Naturalisation	1 570.70	1 501.30	1 607.20	3 978.20	6 243.00
	Consultative Multiculturelle de Bex	240.00	0.00	0.00	0.00	710.00
	Circulation	0.00	145.00	30.00	0.00	0.00
	Déchetterie	0.00	1 170.30	0.00	0.00	0.00
	Ancien stand de Vauvise	0.00	0.00	0.00	970.00	0.00
	TOTAUX	29 504.25	29 669.30	27 094.70	28 898.20	39 531.50

Question : pourquoi y a-t-il une telle différence pour la commission Salubrité et contrôle des constructions, déjà un saut en 2017 et un grand écart en 2018 ?

La rémunération des professionnels membres de la commission de salubrité qui jusqu'à fin 2017 était basée sur le tarif des commissions municipales a été doublée dès 2018 passant à Fr. 200.00 la demi-journée et Fr. 400.00 la journée complète.

Voici encore un tableau pour les 3 commissions qui ont un budget global pour la gestion complète de leur commission, comprenant les frais d'organisation et les jetons.

		2014	2015	2016	2017	2018
152 3170, 901	Jumelage Tuttlingen					
	Jetons	6 672.45	7 212.60	7 462.70	4 240.00	5 775.00
	Montant total du compte	23 330.80	11 468.10	18 374.40	11 625.05	19 794.45
	Pourcentage	28.60	62.90	39.55	36.45	29.15
152 3170, 902	Culture					
	Jetons	4 991.75	1 910.35	1 940.35	1 410.00	4 320.00
	Montant total du compte	45 082.70	31 900.70	31 283.25	22 267.78	33 943.00
	Pourcentage	11.05	6.00	6.20	6.35	12.75
170 3568, 911	Sportive					
	Jetons	5 381.40	6 086.35	5 251.05	6 810.00	5 340.00
	Montant total du compte	17 659.90	16 874.60	17 325.10	18 150.25	14 733.90
	Pourcentage	30.45	36.05	30.30	37.50	36.25

Il est à noter que pour la commission sport le pourcentage des jetons est élevé en raison de nombreuses heures de présence pour la semaine Dario Cologna et la semaine Bouge.

Il est encore à noter que les frais pour les commissions municipales sont arrêtés au 30 juin, alors que ceux des commissions du Conseil sont arrêtés au 31 décembre, ce qui, par exemple pour la COGES, n'est pas la meilleure des solutions étant donné que la présidence change au 30 juin.

Collège de la Servanne

Voici à ce jour l'état d'avancement des problèmes relevés dans notre rapport de l'année dernière

Problèmes relevés

Barrières escaliers extérieurs (accès cour supérieure) points de rouille déjà présents ?

Etat à ce jour :

Travaux réalisés

Pris en charge par l'entreprise

Jardin cour supérieure, blocs déplacés

Etat à ce jour :

Travaux réalisés

Pris en charge par l'entreprise et l'architecte

Joints principalement dans les escaliers toujours pas refaits

Etat à ce jour :

Travaux réalisés par l'entreprise Moll SA
Pris en charge par l'entreprise

Escaliers préfabriqués fissurés

Etat à ce jour :

Travaux réalisés
Pris en charge par l'entreprise

Problèmes avec plusieurs poignées (constaté chez Pop&Popa et salle des maîtres) et patères qui tombent (même entreprise)

Etat à ce jour :

Problème toujours en cours
Le remplacement des fixations des patères vient d'être chiffré par l'entreprise Realmétal à Bex. Ces travaux seront exécutés sur le compte de l'entreprise Fournier (qui ne donne plus signe de réponse), par l'intermédiaire de l'avocat du bureau d'architectes Ferrari.

WC handicapé pas terminé

Etat à ce jour :

La grille de sol (manquante) a été installée.

Problème d'ouverture de fenêtre dans bureau Pop&Popa

Etat à ce jour :

L'utilisatrice de ce bureau n'utilise que l'ouverture en imposte et ce mode de fonctionnement lui donne entière satisfaction. Il n'a pas été jugé utile d'apporter des modifications pour permettre une ouverture différente de cette fenêtre.

WC extérieurs : toujours pas indiqués et toujours pas ouverts

Etat à ce jour :

Travaux réalisés
Les frais seront passés dans le compte construction

Bassin dans la zone de sport : toujours pas posé

Etat à ce jour :

Travaux réalisés
Les frais seront passés dans le compte construction

Diverses informations

Nouveau problème : Drainage toiture de la salle de gym

Merci de me dire ce qu'il en est ? L'entreprise concernée doit venir constater le problème lors des prochaines pluies.

Sinistres dus au vent

Endommagement de stores (fragilité des stores relevés dans le rapport de l'année dernière)

Comme vous l'aurez lu dans les comptes, un montant de Fr. 6'143.-- a été payé pour un sinistre dû au vent

Porte d'accès à la salle de gym

Idem ci-dessus pour un montant de Fr. 12'886.30

Il est à noter que pour ce sinistre l'ECA a pris en charge le montant de Fr. 3'484.35

Christine Blatti Villalon : - Formation et santé publique - Eliane Desarzens

Séance du 13 février 2019 et entretien du 21 mai 2019.

Ecoles

La Direction d'Etablissement scolaire a fait un rapport précis de la prévision des effectifs, dont celui par âge et comprenant les élèves de Gryon est intégré au rapport de gestion de la Municipalité.

En 2018 : 1018 élèves. Selon les prévisions démographiques établies par la direction des écoles, la tendance devrait se calmer.

Il y a néanmoins un gros volume au niveau du primaire qui a nécessité, depuis 3 ans, l'ouverture d'une classe supplémentaire au niveau des enfantines (qui ont passé ainsi de 7 à 10 classes).

Plus il y a d'élèves, plus les besoins en classes spéciales augmentent (musique, dessin, informatique, etc.) ce qui a fait germer l'idée d'envisager d'équiper les enfants de tablettes/portables afin de récupérer les locaux actuellement dédiés à l'informatique (3 classes).

Un rapport complémentaire relatif aux infrastructures existantes a été établi et doit être travaillé entre les municipaux concernés (Mme Desarzens, MM. Cossetto et Cherubini), la Direction des écoles et un représentant du canton. Diverses pistes de réflexion sont en cours.

Inventaire des bâtiments EPS Bex :

Inventaire bâtiments EPS Bex									
Établissement	Nb classes	Salles spéciales	Typologie salles spéciales	Salles dégagement (appui)	Salles de sport	Salles des maîtres	Points forts	Points faibles	Remarques
Carroz	5	0		0	0	1	Ecrans tactiles	Préau Vétusté	Unité PSPS
Foyer	2	0		0	0	0	Espaces Intérieurs Extérieurs	Sanitaires Vétusté bâtiment Eloignement	Combles non affectés
L'Allex	3	1	Couture Psychomotricité	1	0	1	Préau Proximité Gde Servanne	Vétusté bâtiment Informatique	En location
Petite Servanne	4	0		0	0	1	Etat général Préau Proximité Gde Servanne		
BAP	5	2	Dessin Science Couture Informatique	0	0	1	Bâtiment qui vieillit bien	Son âge	
Cible	14	1	Couture TM Informatique	2	0	1	Fonctionnel, vieillit bien		Réfectoire
Centre sportif	0			0	3	0			Archives communales Cellules PC - locations
IBât	8	1	Informatique	2	0	1	Moderne	Odeurs	
Grande Servanne	18	2		2	3	1	Neuf Proximité terrains de sports		UAPE Bibliothèque scolaire
	59	14		7	6	7			

Sauf e. ou o.

Bâtiment Le Carroz

Le Carroz est considéré comme « tampon », il y reste une seule classe disponible.

Le bâtiment souffre d'absence de dégagement (sortie sur parking du bâtiment locatif par exemple) ainsi que du besoin de locaux (4 postes) de l'unité PSPS - Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Cette unité dépend du service de l'enseignement spécialisé de l'appui à la formation de l'Etat de Vaud.

Les PSPS sont composés de

- Infirmières scolaires
- Médecins scolaires
- Dentistes scolaires
- Délégués PSPS
- Médiateurs scolaires

Le coût des transports scolaires de Gryon suite entrée en vigueur de Mobilis s'élève à Fr. 864.- par an et par élève (17 élèves en 2018).

Les élèves domiciliés à Vasselin se rendent à St-Maurice et ceux du Domaine du Rhône à Massongex. Selon les conventions signées, les établissements de destination paient les transports scolaires.

Les transports des élèves qui se rendent à l'École de la Transition (ex-OPTI) sont pris en charge par la commune.

Suspens de la Servanne

Réglages détection présence pour lumière hall : réglages en test, mais en bonne voie.

UAPE

L'UAPE compte 65 places à midi (capacité totale 72) au primaire

Accès :

Depuis la rentrée, les éducatrices accompagnent les petits sur tous les sites à l'exception du foyer de l'avenue Biaudet.

Réfectoire scolaire de la Cible

Il frise les 90 enfants du secondaire, ce qui devient problématique. Recherche de solution en cours.

Conseil d'Établissement scolaire

M. Roesler a remplacé Mme Catherine Cosandey – 4 séances par année.

Concierges : pas de modification des effectifs en 2018, le 2e apprenti engagé a renoncé après 2 mois et n'a pas été remplacé.

Chapelle Nagelin

Les nouvelles idées d'utilisation de ces locaux sont les bienvenues... seules 2-3 sociétés l'utilisent en été

Le bâtiment a été chauffé pendant une semaine à fin novembre 2018 pour permettre la confection des couronnes de l'Avant (chauffage minimal)

Suggestion : envisager la promotion de l'utilisation de la chapelle comme galerie d'exposition en faisant appel au mécénat ?

Travaux des commissions

Éléments complémentaires au rapport de gestion de la Municipalité

Commission consultative multiculturelle (CCMB) :

Suit au mécontentement des habitants de deux immeubles sis au Quai du Pont Neuf où de nombreux appartements sont loués à des réfugiés suivis par le CSIR, la commission s'est investie en convoquant l'ensemble des locataires, en présence d'assistants sociaux du CSIR, d'interprètes communautaires, du représentant de l'association Ebène, du répondant de proximité EPOC et des propriétaires

(copropriétaires pour un bâtiment, unique propriétaire pour le second). Les règles de bon voisinage, les points importants des RULV (règles et usages locatifs du canton de Vaud) ainsi que la sécurité/surveillance des enfants ont été rappelés. De même, l'obligation des propriétaires de réaliser un espace dédié aux enfants a été rappelée. Un des deux espaces a été créé pour la PPE. Le propriétaire défaillant doit être relancé.

Jumelage Tuttlingen : 2018 voyait arriver les jubilés suivants

- 40^e jumelage
- 60^e échange scolaire

Les festivités, en cours de préparation avec un comité élargi, seront groupées en juin 2019 avec la fête de la musique et la fête des écoles.

Agrandissement Croc'Pom

L'Établissement est géré par l'association bellerine pour la Petite enfance (La Passerelle). Sa capacité a été doublée, passant de 22 à 44 places, raison des containers dans le jardin le temps des travaux. Fait partie du dispositif réseau accueil de jour de l'ARASAPE et donc, bénéficie de subventions du canton (fonds accueil jour des enfants) selon la Loi. (RS 211.22) sur l'accueil de jour des enfants. (LAJE/FAJE) du 20 juin 2006 et son règlement d'application.

La FAJE : La Fondation créée en 2006 a la responsabilité de coordonner et de faciliter le développement de l'accueil de jour des enfants de 0 à 12 ans sur le territoire cantonal. A cette fin, elle subventionne les réseaux d'accueil de jour des enfants, lesquels regroupent des structures d'accueil collectif (crèches, garderies, UAPE ou des APEMS) et des structures de coordination de l'accueil familial de jour. Elle dispose de contributions provenant de l'Etat de Vaud, des communes, des entreprises vaudoises et d'un don de la Loterie Romande.

Plus d'informations se trouvent sous faje-vd.ch.

Nathalie Morex : - Domaines et bâtiment – Jean-François Cossetto

Séance le 13 février et entrevue le 19 avril 2019.

Baux d'affermage – Terrains agricoles

La surface totale des terrains est de 588'711 m² (59ha – 39 parcelles).

Tous les baux ont été redistribués majoritairement aux mêmes agriculteurs.

Certains locataires ont pris leur retraite et leurs anciens terrains ont été attribués à de jeunes agriculteurs.

Les baux ont été réajustés (revus à la hausse) selon les tabelles de Prométerre.

Un tableau détaillé des terrains avec les noms des agriculteurs concernés nous a été remis et il peut également être consulté auprès du Greffe.

La Commune étudie la possibilité de mettre les vignes en location et ce, après la Fête des Vignerons 2019.

Correction du Rhône

La surface concernée par la correction du Rhône est de 52'697m² (5ha – 6 parcelles) près du stand de tir des Grandes îles d'Amont.

Cette correction concerne surtout les terrains loués à la Société d'Alpage.

Une négociation avec le comité de Rhône 3 est en cours afin de pouvoir récupérer ailleurs les terrains qui seront perdus.

Baux commerciaux

Les loyers des divers bâtiments communaux loués à des tiers sont fixés depuis plusieurs années.

Il est important de préciser que ceux-ci sont fixés en **fonction du chiffre d'affaire des exploitants**.

Le montant facturé au Refuge de Solalex est de Frs. 45'960.--. Celui-ci sera revu à la hausse après l'installation du nouveau chauffage.

Pont de Nant : Frs. 48'000. -- (bail repris à la famille Berger mais réajusté à la hausse).

Hôtel de Ville : Frs. 43'200. -- Le loyer y compris l'appartement de fonction a été revu à la hausse lors des travaux mais la répartition des charges devrait être revue.

Il est vrai que l'Hôtel de Ville paie moins que Solalex ou Pont de Nant, mais un loyer plus conséquent le conduirait à sa fermeture.

Stand de Vauvrisse

Les oppositions ont été levées et les opposants n'ont pas fait recours.

Les travaux vont pouvoir démarrer (fin mars 2019). Il est prévu qu'ils se terminent à fin 2019.

Dojo

Les travaux sont en cours. Ils se termineront à fin juin 2019.

Un dépassement du crédit octroyé est prévu, suit à l'ajout d'une ventilation.

Cependant, une subvention va être attribuée à la Commune. Ainsi, les deux montants vont plus ou moins se compenser.

Collège des Plans

Un préavis devrait nous être soumis prochainement.

Salle Multiculturelle

Un nouveau préavis nous sera également transmis.

Des visites sont réalisées par Messieurs Jean-François Cossetto, Pierre RoCHAT et Alberto Cherubini pour assimiler les différents types de salles afin de pouvoir réaliser au mieux une salle fonctionnelle pour la Commune.

Bovonne

La remise en état du Chalet (environ Frs. 45'000. --) a été réalisée pour permettre la location aux Municipaux, Conseillers communaux et employés communaux. Ces locations sont plutôt à vocations familiales.

Pont de Nant

Une amélioration de la ventilation a été effectuée (environ Frs. 40'000. --)

Solalex

Mise en conformité du bâtiment (environ Frs. 35'000. --)

- Pose de nouvelles fenêtres dans les WC hommes et dortoir.
- Rénovation du plafond de la chambre froide

- Contrôle électrique
- Pose d'un boiler eau chaude électrique provisoire
- Mise en conformité de l'installation gaz pour la cuisine pour donner suite au contrôle

Marais

Des divers travaux d'entretien ont été effectués afin de maintenir son fragile équilibre et le pré bordant le marais fauché selon des dates bien précises.

De gros arbres tombés ont été évacués mais des petits tas de bois ont été constitués afin de favoriser la faune.

En 2018, des piézomètres (enregistreur du niveau d'eau) ont été posés afin d'analyser la nappe d'eau. Le but étant de voir si celle-ci pouvait être modifiée afin de favoriser la moliniaie. Un rapport sera réalisé début 2019 par Madame Kelly Delavy de Pro Natura.

Le curage n'a pas pu être réalisé en 2018, faute de budget.

Une subvention plus conséquente a été demandée afin de pouvoir effectuer les travaux demandés par Pro Natura, dans les années à venir.

Judith Warpelin : - Sécurité publique – Daniel Hediger

Séance le 13 février et entrevue le 23 mars 2019.

EPOC

Le règlement de la police intercommunal est en cours de révision. Pour notre commune, il y a quelques modifications à y apporter, un préavis en 2019 sera proposé pour y adhérer.

Un aspirant a quitté rapidement sa formation à l'école de Police de Savatan, les frais d'écolage n'ont pas été remboursés.

Pour donner suite à cette situation et des diverses mutations, un entretien d'évaluation du personnel pendant sa période d'essai a été renforcée, selon l'art 7 du statut du personnel, et qui détermine les points suivants avec signature des personnes présentes et des RH :

- a) Bilan d'intégration
- b) Connaissances de l'environnement
- c) Compétences métier
- d) Attitudes/comportements
- e) Aptitudes professionnelles
- f) Appréciation générale
- g) Plan de carrière

L'exercice comptable 2018 a mis en avant une diminution de charges de 780'000. --. Ceci est dû à 2 départs, de l'absence maladie longue durée et 1 salaire complet d'économisé (poste qui n'a pas été remplacé). L'amélioration des recettes de Fr. 478'203.85. Vu le bon exercice comptable Fr. 500'000. --

ont été provisionnés pour l'informatique (projet Odyssee). Les frais de fonctionnement sur 3 variantes possibles seront en mains des députés. Une perte de 23'000 francs est toutefois à déplorer.

Un fond de 150'000. -- francs a été créé en 2015 afin de provisionner le projet « SAGA » (achat de tablette, smartphone, pc, écran et serveur pour une vision globale permettant de superviser toutes les patrouilles cantonales). Ces travaux seront agendés par la police cantonale en 2019 pour notre association.

La brigade canine va être dissoute en septembre 2019 à la suite du changement de poste de la personne en charge pour lequel le chien n'aura pas sa place.

Le nouveau responsable manifestation/signalisation et prévention sera en poste à Ollon.

PC

L'organisation régionale de protection civile ORPC a été fondée en 1963 et protège la population de notre district depuis lors.

L'assemblée constitutive du regroupement de communes a eu lieu en 1998 avec les 15 communes composant le district d'Aigle selon le découpage territorial vaudois.

Au 31 décembre 2018, le district d'Aigle a un bassin de population de 45'551 habitants :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1. Aigle 10'134 habitants | 9. Ollon 7'461 |
| 2. Bex 7'757 | 10. Ormont-Dessous 1'121 |
| 3. Chessel 426 | 11. Ormont-Dessus 1'446 |
| 4. Corbeyrier 438 | 12. Rennaz 826 |
| 5. Gryon 1'332 | 13. Roche 1'775 |
| 6. Lavey-Morcles 946 | 14. Villeneuve 5'771 |
| 7. Leysin 3'939 | 15. Yverne 1'066 |
| 8. Noville 1'113 | |

Le Maj Olivier Pittier en est le commandant mais il a peu de marge de manœuvre car il est limité par les moyens à disposition, les contraintes. Ceci lui permet peu d'autonomie dans ses actions. Les organes de conduite communs sont : la police, les sapeurs-pompiers, la santé publique, les services techniques et la protection civile. Le regroupement des communes du district d'Aigle est constitué par l'Assemblée régionale, le Comité directeur, d'une Commission de gestion ainsi que l'Etat-major qui dirige la formation d'intervention et d'appui régional pour un total de 348 personnes de milice et/ou professionnel.

LES MISSIONS :

AIDE A LA CONDUITE

Pour accomplir ses tâches, l'organe de conduite doit disposer d'un personnel rompu aux activités relevant de l'aide à la conduite. La protection civile met à sa disposition pour cela le personnel des services du suivi de la situation, de la télématique, de la protection ABC.

ASSISTANCE

Il s'agit notamment d'accueillir, encadrer, évacuer et assurer un hébergement à des personnes sinistrées qui peuvent également être des personnes à mobilité réduite. L'ORPC du District Aigle peut

en cas d'interventions en situation d'urgence disposer des constructions protégées ou de locaux publics.

PIONNIER

L'appui est le domaine dont l'éventail des tâches est le plus large. Il se charge surtout de missions de soutien au profit des quatre autres organisations partenaires, en particulier lors de sinistres majeurs, de catastrophes en situations d'urgence. Il intervient soit de manière autonome, soit en collaboration avec d'autres éléments. S'agissant de travaux de remise en état, l'exigence posée à l'appui est d'intervenir rapidement, en particulier pour éviter les dommages consécutifs à une inondation, une tempête, une avalanche ou à d'autres sinistres d'origine naturelle.

PROTECTION DES BIENS CULTURELS

Il s'agit de prendre les mesures nécessaires en collaboration avec les institutions culturelles, les personnes privées ainsi que les communes pour créer un inventaire et les plans d'évacuation des biens à protéger dans le district.

LOGISTIQUE

C'est un vaste domaine, les tâches principales sont d'assurer les transports, la subsistance, la comptabilité. D'effectuer l'inventaire, l'entreposage, la maintenance et la mise à disposition du matériel. Mais aussi d'entretenir et exploiter les constructions. Sans eux un exercice ou une intervention serait bien compromis.

Les engagements en 2018 : pour une étape du tour de Romandie, à la Fugue Chablaisienne, ENDURO et divers transports pour l'Académie de Police de Savatan

Les interventions d'urgences :

- 1) Les 4 et 5 janvier sur la Commune de Bex, pour assurer les missions de sécurisation des cours d'eau et de l'éclairage
- 2) Les 22 et 23 janvier à la suite du danger d'avalanche sur la commune d'Ormont Dessus pour soutenir les pompiers et dévier le trafic routier
- 3) Le 18 février pour un engagement sur l'autoroute près du viaduc de Chillon à la suite d'une perte de maîtrise de véhicule

SDIS

Il y a un intérêt général pour assurer un service de piquet en journée et qui va être repensée de manière régionale. Depuis le début 2019, 3 personnes dont essentiellement des concierges qui ont de la disponibilité et engagés aux pompiers, sont engagés pour ce service.

Plan ORCA n'a pas été mobilisé en 2018 dont l'état-major catastrophe est constitué par le syndic et les municipaux.

COMMISSION SPORTIVE

Dynamique et active, Bex - ville sportive, telle est la devise que la commission nous encourage à participer chaque année à la Suisse bouge dans le cadre du programme national pour favoriser l'activité physique et une alimentation saine dans notre commune. Une équipe dynamique s'investit chaque année et reçoit des vacances « adaptées » grâce au génie local pour ne pas augmenter le budget. Le souhait de garder le t-shirt souvenir offert aux personnes ayant participé au minimum à 3

activités est maintenu mais cette commission devrait mieux rémunérer ses membres pour toutes les actions menées tout au long des saisons.

Tableau pour attribution des subventions sport communal

Pour la bonne compréhension il faut préciser que ces chiffres indiqués sont le nombre de jeunes jusqu'à 16 ans

		2016		2017		Budget 2018	
		Prévision	Annoncé	Prévision	Annoncé	Prévision	Annoncé
1	SFEP	108	100	100	72	72	80
2	TC Bex	97	86	86	72	72	73
3	FSG Bex	109	134	134	128	128	140
4	FC Bex	115	117	117	126	126	120
5	CAS Bex	0	25	25	33	33	39
6	Aikido	54	46	46	42	42	40
7	SC Bex	21	34	34	29	29	38
8	Volleyball Bex	0	0	0	0	0	0
9	Karaté	13	0	0	16	16	21
10	Bicross	0	0	61	75	75	62
11	Cyclophile	0	12	12	12	12	10
		517	554	615	605		623
Total attribué			(50) 27'700		(50) 30'250		(50) 31'150

COMMISSION DE NATURALISATION

La commission s'est réunie une dernière fois en décembre 2018 pour clore les dossiers en cours sous l'ancienne formule et a traité 62 dossiers.

Depuis la mise en vigueur de la nouvelle loi sur les naturalisations, il n'y a eu que 4 demandes mais la commission sera maintenue en cas de nécessité d'évaluer l'intégration communale des demandeurs. Un questionnaire a été fourni au canton sur tout ce qui concerne nos spécificités tant historiques, géographiques, politiques et organisationnelles.

Benjamin Schwab : Services Industriels – Emmanuel Capancioni

Séance du 6 février 2019 et entretien individuel du 11 avril 2019.

STEP

Le contrôle interne effectué a permis de mettre en lumière quelques manquements et il y a eu d'importants problèmes relationnels entre collaborateurs à la STEP.

Grâce à une mutation interne au sein de l'administration communale, les problèmes relationnels entre collaborateurs ont été réglés, laissant place à un tandem dynamique et efficace.

Une incapacité de travail de longue durée de l'un des collaborateurs à la STEP a pris fin, ce qui a permis en fin d'année de retrouver une exploitation adéquate de la STEP.

Sur place, il a été constaté que l'ensemble des rouages nécessaires au bon fonctionnement de la STEP était pris en charge de manière optimale et que les mesures de sécurité avaient été renforcées par la mise en place d'un système d'alarme « homme mort » si la personne concernée n'effectue plus de mouvement pendant deux minutes (cela évite les risques liés à une chute ou à une perte de connaissance – dans de telles situations, l'alarme permettrait l'intervention rapide des secours).

Travaux

S'agissant des travaux de canalisation réalisés sur la Route d'Aigle, ils ont été effectués dans le courant de l'année à l'aide d'une planification spécifique des travaux en question.

Ces travaux ont ainsi été réalisés en « zigzag », c'est-à-dire d'un côté de la chaussée puis ensuite de l'autre côté, profitant des travaux réalisés par des privés ou de l'aménagement des bandes herbeuses présentes aux abords de la route.

Concernant les travaux à Julien Gallet, l'exécution a débuté plus tard que prévu en raison de la mise en place du chantier, l'ensemble des conduites concernées arrivant alors en bas du chemin.

Les travaux ont ainsi commencé le 24 octobre 2018 et ont été suspendus le 20 décembre 2018 ; de nombreux imprévus concernant les canalisations ont été mis à jour durant les travaux.

Au sujet de la source de la Rippaz, la commune d'Ollon a pris à sa charge la remise en état des lieux ainsi que la création d'une zone de biodiversité sise à proximité.

Office du tourisme

La collaboration intercommunale est imposée par le canton (axe I) et concerne les communes de Bex, Gryon, Ollon-Villars et les Diablerets (concernant la commune de Bex, équivalent : 6%).

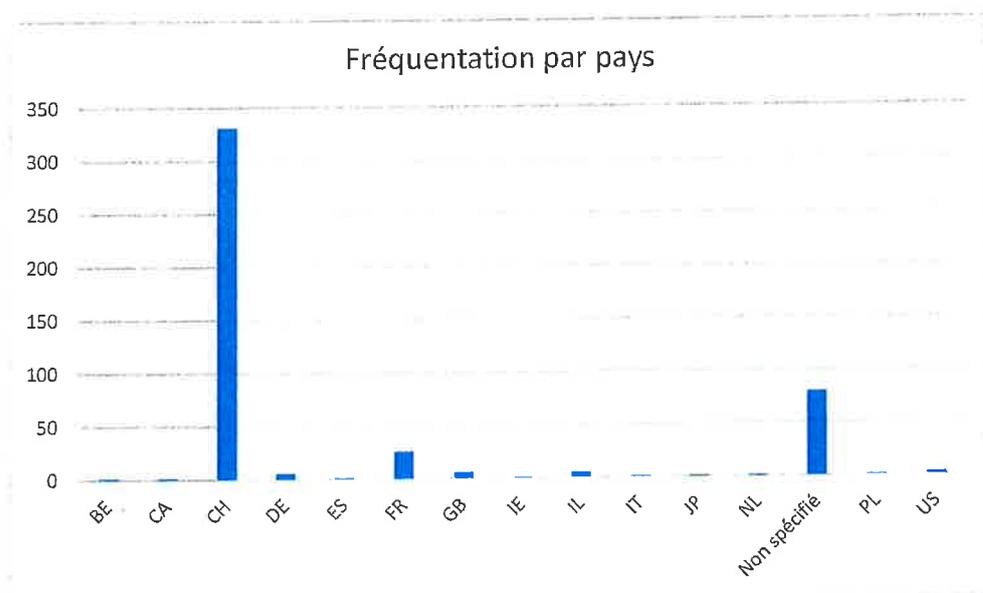
Le nombre de carte « Free Access » acquis au niveau de la commune de Bex atteint 300 à 400 unités.

Concernant les statistiques de passage au Point I, elles sont annexées à la présente.

Il convient de prendre en compte qu'en 2018, il n'y a pas eu la manifestation Bex & Art (en 2017 c'était le cas et l'OT a été ouvert pendant la journée complète sur une durée de trois mois).

Statistiques OT 2018

Nombre de Pays	
Pays	Total
BE	2
CA	2
CH	332
DE	6
ES	1
FR	26
GB	6
IE	1
IL	5
IT	1
JP	1
NL	1
Non spécifié	80
PL	1
US	3



Compte 811.3144 entretien du réseau et des captages

Le détail du compte n'est pas établi sous forme de document, chaque écriture est inscrite pour le montant utilisé ainsi que le créancier du montant en question ; ce sont ces éléments principaux qui apparaissent lors de la consultation du compte.

Cette consultation peut se faire par n'importe quel employé ayant accès au système de données de l'administration communale.

Dans sa version informatique, toutefois, il est possible en sélectionnant une écriture en particulier d'obtenir directement la facture concernée et, par cet intermédiaire, le motif du montant dépensé (en règle générale : prestations commandées ou alors achat de matériel).

Quelques contrôles ponctuels sur l'année 2018 ont permis de constater que ce système regroupait les différents montants présentés de manière conforme à la vérité.

Il y a encore lieu de préciser qu'en fonction des travaux dont il est question l'ECA peut subventionner une partie (non-négligeable) de la réfection du réseau d'eau potable si cela engendre une amélioration sécuritaire et anti-incendie.

Signalisation des rues de la ZI

La systématique présentée se réfère aux différentes parties de la zone industrielle et permet de trouver les différentes entreprises de manière plus rapide et efficace que par le passé.

Une partie des coûts liés à cette signalisation a été prise en charge par les entreprises de la ZI.

Yves Cosandey : - Urbanisme – Alberto Cherubin

Séance du 6 février et entretien individuel du 3 mai 2019.

Gare : état des lieux des études

Les travaux vont se dérouler en trois phases :

Phase 1 Intervenant principal, les CFF

La mise à l'enquête publique étant terminée sans opposition, le projet est en phase d'approbation par l'OFT, les travaux devraient commencer début 2020 et seront articulés de la manière suivante :

- Rehaussement et allongement des quais ;
- Démolition des WC existants et aménagement d'un nouveau passage sous voie, côté de St-Maurice, qui permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite ;
- Suppression du passage sous voie actuel.

Phase 2 Intervenant principal, les TPC

Ces travaux sont actuellement en phase d'études, ils devraient être concrétisés en 2021. Les travaux prévus sont :

- Création de quais pour le BVB et les bus en parallèle des voies CFF, selon le même principe constructif que les quais de la gare d'Aigle.

Phase 3 Intervenants commune de Bex, les CFF, les TPC et les services cantonaux concernés.

Cette phase, dont les travaux sont en phase d'étude, se déroule en coordination avec les phases 1 et 2 et a pour but de :

- Gérer les infrastructures techniques ;
- Régler les aménagements de la place et des possibilités de parking ;
- Coordonner les différents moyens de transports, leurs accès sur la place ;
- Coordonner les travaux avec les fonds voisins.

Plan d'affectation communal : avancement des démarches

État des lieux du Plan d'affectation communal (anciennement Plan Général d'Affectation - PGA) afin de se mettre en conformité avec la LAT et le Plan directeur cantonal.

Dans un premier temps, une zone réservée a été votée en décembre 2017 par le Conseil communal. Cette zone réservée gèle temporairement le dépôt de nouvelles demandes de permis de construire sur le territoire des hameaux des Plans et des Posses.

En décembre 2018 a pris fin la première phase d'étude consistant à régler l'affectation des terrains du périmètre hors centre. Le dossier a été envoyé pour l'examen préliminaire auprès du Service du territoire du canton. Durant cette même période ont débuté les études destinées à régler l'affectation des terrains du périmètre centre. Ces études sont effectuées en collaboration avec les communes d'Aigle et d'Ollon dans le cadre des mesures de Chablais Agglo.

Le Plan d'affectation communal devra être soumis dans son entier pour examen préalable auprès du Service du territoire avant la mise à l'enquête publique. L'objectif étant que le Conseil communal soit saisi du Plan d'affectation et de son règlement courant 2021.

Cité de l'énergie

Un nouveau conseiller issu du CREM (Centre de Recherches Energétiques et Municipales) à Martigny a été mandaté pour suivre le dossier et soutenir la commune dans ses démarches. La procédure de recertification pour les années 2020 – 2023 est en cours.

Une collaboration entre la Commission Cité de l'énergie et la Commission culturelle a été envisagée en vue de mettre sur pied une exposition sur le changement climatique et les conséquences visibles sur notre commune. Les travaux étant à bout touchant, l'exposition aura lieu du 20 septembre au 5 octobre 2019 à la chapelle Nagelin.

Commission culturelle

Durant le 1^{er} semestre 2018, la commission culturelle s'est essentiellement attelée à mettre sur pied la Fête de la musique. Quatre autres manifestations ont été organisées par cette même commission qui, en fin d'année, a planché sur la mise sur pied d'une saison culturelle 2019.

Annelise Cretton : - Travaux et environnement - Pierre-Yves Rapaz

Séance commune le 6 février et séance personnelle le 25 mars 2019.

Les questions et réponses de Pierre-Yves Rapaz sont les suivantes :

Sapins de Noël

Combien de sapins ont été vendus ? Achat Fr. 3'000.--. Recettes 1'600.--. 150 sapins ont été commandés, 120 vendus.

D'où proviennent-ils ? Des Pépinières du Chablais.

Que deviennent-ils ? Les sapins de privés sont brûlés à la SATOM, cependant les invendus sont broyés et remis en forêt.

Suggestion de la COGES : sapin écologique ou service de location : une sapinière a été plantée par les employés communaux, il faudra au moins 5 ans pour que les sapins plantés soient à la hauteur suffisante pour les vendre.

Déchetterie

Peut-on définir le nombre de passages ?

Nombre de passage année 2018

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct.	nov.	déc.
2491	2242	2629	2818	2877	2680	2487	2499	2539	2511	2445	2341

On constate que le plus d'entrées s'effectuent en mai. Les mercredis et samedi sont les plus fréquentés.

Données de la semaine la plus chargée de mai

Mercredi 16 mai	Jeudi 17 mai	Vendredi 18 mai	Samedi 19 mai	Mardi 22 mai	Mercredi 23 mai
127	101	107	168	110	132

Et le pic de mai le samedi 26 avec 191 passages.

Le tonnage du papier est indiqué dans le rapport de Gestion de la Municipalité, 397 tonnes soit 22 tonnes de moins qu'en 2017, on peut ajouter que le ramassage porte à porte une fois par mois se monte à 6 tonnes. Y a-t-il une diminution du tonnage ? la diminution des ordures ménagères est de 64 tonnes, en revanche les objets encombrants et les déchets compostables ont augmenté respectivement de 42 tonnes et de 15 tonnes. Enfin, le verre non trié fait un bon de 40 tonnes comparé à 2017.

Comment sont éliminés les déchets d'entreprises ? les entreprises achètent des plombs pour Fr. 38.50 pour un container de 800 litres. Lorsqu'il est plein il le plombe et la récolte peut se faire.

Enlèvement des ordures ménagères et du verre, poste 450.3188 augmentation de Fr. 49'579.80.

Quelles sont les incidences des nouveaux points de récoltes avec Williger ? Elles sont concluantes, il y a une nette amélioration. Aux Plans c'est toujours propre. Au Châtel, il y a dix containers. Les sacs noirs sont écartés.

Comment les cartes d'accès sont-elles attribuées ? Les cartes sont gérées par le contrôle des habitants.

Travaux

Quels sont les travaux que la Commune a pu réaliser au Chêne indépendamment du Canton ?

Lorsque le canton a débuté les travaux il y a eu de grosses surprises. Le mur s'avère fissuré et les ouvrages de l'armée (estacades) étaient minées et en très mauvais états. Vu l'ampleur des dégâts les travaux ont été stoppés afin de pourvoir à une demande de crédit supplémentaire.

Le verger de Perruex est-il seulement réservé aux habitants du quartier ou à tous les bellerins ? Le verger est privé.

Est-ce que l'on peut nous rappeler les raisons de confier l'entretien de ce verger à une entreprise privée ? c'est une plantation Terre et Nature avec des contraintes spécifiques. Le service Parc et Jardins n'est pas spécialisé dans la taille des arbres et la fauche doit avoir lieu 2 fois par année.

Compte 430.3142 entretien chaussée-ponts-trottoirs-murs etc

Voici un extrait de ce compte qui comporte 240 écritures :

Vidanges et inspections des grilles de routes	Fr. 55'923.00
Sentiers pédestres : privés et frais de réfections	Fr. 31'164.80
Location WC Toi-Toi à Solalex	Fr. 2939.60
Benne balayeuse	Fr. 4'790.50
Réfections des routes par la Commune et les entreprises Fr. 567'073.63 :	
- Grave, déchets inclus transports	Fr. 13'568.90
- Divers entretiens par entreprises, nids de poules, regards, et fissures	Fr. 146'000.00
- Bornes de protection trottoir Colonne	Fr. 16'077.45
- Le Chêne expertise et début des travaux	Fr. 14'697.80
- Pont du Brotzet déduit remboursement de la participation	
- De la Soc d'Alpage et du fond de l'Aide aux montagnards	Fr. 112'395.75
- Cour du collège du Châtel	Fr. 105'541.40
- Caisson Frenières au départ de la rte de la Ruvine	Fr. 3'607.60
- Entretien courant et dégâts dû aux orages à Anzeindaz et au Vallon de Nant	Fr. 29'775.00
- Achats de regards	Fr. 12'551.15
- Parc Ausset avec réfection des plates-bandes (participation de Denner)	Fr. 71'914.85
- Entretien giratoire et parking par des privés	Fr. 9'432.25
- Portail de la Grande Salle	Fr. 10'000.00
- Vidanges de dépotoirs	Fr. 3'107.70
- Achat de peinture et réfection de bancs publics	Fr. 9'161.00
- Drapeaux clocher pour le 24 janvier, le 4 avril et le 1 ^{er} août	Fr. 3'777.70
- Piste Vita par Plateforme-Jeunesse et piste finlandaise	Fr. 5'501.50
- Divers	Fr. 60'156.70

Le menuisier employé dans le cadre d'une mesure de chômage a été engagé de façon définitive en 2018.

Remarque sur le rapport de gestion de la Municipalité

Nous remercions la Municipalité pour son rapport très complet agrémenté de plusieurs photos.

Page 18, commission Dialogue et Requérants. Monsieur Bernard Conod ne fait plus partie de la Commission. Se référer à la page 24 pour trouver sa composition exacte car cette dernière évolue fréquemment.

Pages 32-35 Bâtiments. La COGES constate avec satisfaction que plusieurs bâtiments ont été mis en conformité électrique et incendie. Malheureusement elle déplore les réparations dues au vandalisme.

Page 45 Formation-Santé Publique. Secteur primaire. Il faut lire : 1 classe de DEP3-6, 12 élèves au lieu de 612. 1 classe de DEP 7-8, 12 élèves au lieu de 812.

Demi- journée de travail

Elle a eu lieu le 16 mai 2019. La Municipalité était accompagnée de Messieurs Christian Bridevaux et Jean-François Rochat Chefs de service.

Tout d'abord nous avons visité la salle du Dojo en voie de finition. La salle est fonctionnelle, vestiaires et douches également. Presque toutes les vitres sont protégées par des grillages. Après le bilan thermique la Municipalité s'est approchée du bureau Intermann Weber qui a proposé un système de ventilation et chauffage pour combler le déficit à 100%. Les utilisateurs n'ont plus qu'à poser leur tatami. Les aménagements extérieurs doivent être finalisés.

Nous sommes partis en direction de la Gryonne pour emprunter le nouveau chemin pédestre créé pour accéder au Bouillet sans passer par la route. D'abord nous avons entendu les explications données par le biologiste Sylvain Dubey qui nous a expliqué les travaux exécutés afin de favoriser la biodiversité. Cette zone a été réalisée à l'endroit du passage de la conduite d'eau de la Commune d'Ollon sur le territoire communal. Ce dernier nous a montré une couleuvre esculape, protégée, ainsi qu'une couleuvre jaune et noire exogène et envahissante qui a colonisé nos régions, cette dernière espèce sera éradiquée au fur et à mesure des captures. Les arbres abattus ont été entassés et ils pourriront sur place. Toute une faune vient s'y réfugier. En compensation de dégâts dus aux travaux de fouille la Commune d'Ollon a participé à hauteur de Fr. 100'000. 00 pour créer cet espace.

Le chemin pédestre réalisé est une collaboration des services forestiers et des travaux de la commune ainsi que des Mines et Salines qui ont financé le portail. Coût des travaux : Fr. 45'000. --. Les Mines de Sel ont participé à hauteur de Fr. 5'000. --(portail)

De retour à Bex nous avons visité les locaux des travaux. Jean-François Rochat nous a expliqué sa comptabilité analytique pour les forêts. Nous avons terminé la soirée par une fondue au réfectoire des travaux. Je remercie le service des travaux et la Municipalité de nous avoir reçu au pied levé, pour le repas. Initialement prévu à l'Arbalessaz nous avons abandonné à la suite de la fermeture de la route des Plans après les gros dégâts subis.

Chaque Commissaire remercie chaleureusement les Municipaux, les chefs de service ainsi que tous les employés pour leur disponibilité et le travail effectué pour le bien de la Commune.

Conclusions

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Conformément aux dispositions :

De la loi du 28 février 1956 sur les communes(art.93c)

Du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes (art 34)

Du règlement du Conseil communal de Bex (art 100)

Le Conseil Communal de Bex :

Ayant pris connaissance du rapport de la commission de gestion ainsi que des comptes 2018 présentés par la Municipalité

Ayant entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 tels que présentés
2. de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion

Bex, le 14 juin 2019

Pour la commission

A. Me. C. de Cettou.



CONSEIL COMMUNAL DE BEX

Mercredi 26 juin 2019

Commission composée de :	M. Lionel Cherix
	M. Michaël Dupertuis
	M. Xavier Noël
	M. Jean-Philippe Marlétaz
	Mme Marianne Marsden
	Mme Anna Russo
	M. Christoph Roesler (président)

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission des finances s'est réunie une première fois le mercredi 29 mai avec la participation de notre syndic, M. Pierre Rochat, ainsi que de notre boursière communale, Mme Sylvie Cretton. Nous les remercions pour leur disponibilité et pour leurs réponses à nos nombreuses questions. Lors de cette séance, M. Lionel Cherix était excusé. La commission des finances s'est réunie une deuxième fois le mercredi 5 juin, Mme Russo, et Messieurs Dupertuis, et Cherix, étaient excusés pour cette séance.

Préambule

Le résultat exceptionnel est dû principalement au solde positif de la péréquation 2017 ainsi qu' à la vente d'un terrain à une entreprise de la zone industrielle.

On peut aussi relever que les taux d'intérêts restent exceptionnellement bas. Mais comme le rapport d'audit le mentionne, il y aura lieu de porter une attention particulière à l'évolution du niveau d'endettement durant les prochains exercices, notamment en fonction de l'évolution des taux d'intérêts et de l'impact de ceux-ci sur la marge d'autofinancement.

La commune a adapté sa comptabilité aux nouvelles normes comptables (MCH1) ce qui explique le reclassement des réserves « égout & épuration – investissement, renouvellement » et « eau – investissement, renouvellement ».

Dans le rapport d'audit, les réviseurs ont précisé qu'une nouvelle fois, il tenaient à relever la parfaite organisation du service financier, quant à la présentation des documents et justificatifs comptables annuels.

Toutes les demandes de ces dernières années de la COFIN pour intégrer les différents ratios ont été appliqués. La commission des finances juge le résumé des comptes de la page 2 à 8 suffisamment détaillée et ne va pas revenir sur les informations déjà fournies.

Remarques détaillées :

Page 14 150.3653.011 Ecoles cantonales de musique

8,50.- en 2017, 9,50.- en 2018

P.14 152.3653.004 Fondation des mines de sel

La différence s'explique par la réouverture des mines .Le montant correspond à l'impôt sur le divertissement payé par la fondation des mines de sel.

P.16 160.4066 Taxe communale de séjour.

Un nouveau règlement communal est en préparation.

- P.16 190.3163 Maintenance du système informatique.

La COFIN constate avec satisfaction la baisse des charges liée à la maintenance du système informatique et à la résiliation des licences inadaptées.
- P.18 210 Impôts.

La commune compte 4602 assujettis aux impôts .Fin 2018, 81 % des déclarations ont été taxés.
- P.18 210.4003 Impôts à la source.

Grande variation due aux départs de quelques saisonniers avec permis B et F.
- P.19 210.4061 Impôts sur les chiens.

473 propriétaires de chiens enregistrés pour 600 chiens.
- P.24 320.4355 Vente de bois et de plaquettes.

Les prix du bois diminuent toujours et c'est dû à une grande concurrence internationale.
- P.26 400.3011

410.3011 Traitements

Les salaires ont été ventilés différemment. Il est par conséquent difficile pour la COFIN de s'y retrouver !
- P.26 420.3003 Jetons de présence commission enquête et salubrité

La différence par rapport au budget s'explique par le rattrapage de nombreux dossiers en retard
- P :30 450.3188.001 Enlèvement des ordures et du verre.

Il serait opportun de bien informer la population au sujet du tri des couleurs car le verre blanc rapporte un peu plus que les autres puisqu' il convient mieux au recyclage.
- P.32 461.3011 Traitements.

La variation est due à la maladie de longue durée d'un des collaborateurs.
- P.36 501.3141.074 Complexe de la Servanne.

501.4363 Remboursement de dommages par des tiers

L'ECA à remboursé 3484,35.- pour la porte endommagée par un ouragan. Ils n'ont pris en compte que le montant devisé par Brandt SA, pour une remise en état et remplacement du verre.

- la justification des postes du bilan a démontré que ce dernier est régulièrement établi ;
- les tâches d'ordre comptable incombant à votre municipalité ainsi qu'à votre administration sont exécutés à satisfaction ;
- les dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956 et du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 sont régulièrement appliquées.

En conclusion, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil Communal de Bex :

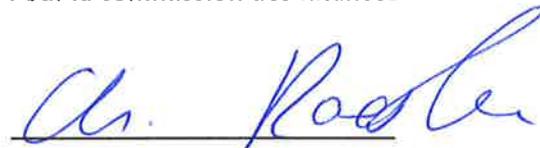
- ayant pris connaissance des comptes 2018 présentés par la municipalité ;
- ayant entendu le rapport de la commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- D'adopter les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 31 décembre 2018 tels que présentés ;
- De donner décharge à la municipalité pour sa gestion.

Bex, le 21 juin 2019

Pour la commission des finances



Roesler Christoph

Postulat pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex

Avec un ensoleillement de 365 jours par an, une situation géographique nous exposant aux brises ascendantes et descendantes typiques de la vallée du Rhône, sans oublier la proximité des sources thermales de Lavey-les-Bains et les multiples cours d'eau qui nous traversent, notre situation devrait nous conférer de vastes perspectives dans l'utilisation et l'exploitation de potentiels énergétiques renouvelables sur notre commune.

Pour l'instant, seule a été développée, au niveau communal et à ma connaissance, l'exploitation de l'énergie hydraulique. Il a bien été tenté d'exploiter nos ressources forestières par la construction d'un chauffage central, mais le développement du réseau, onéreux et chronophage nous a contraints à nous en séparer. En ce qui concerne le solaire, il n'est guère développé sur notre commune que par des installations privées.

Les questions que je me pose aujourd'hui sont :

- Est-ce que notre commune ne recèle pas d'autres pépites énergétiques inexploitées ?
- Pourquoi les vents issus des thermiques et les régimes de foehn accélérés par le goulet d'étranglement de Saint-Maurice n'ont jamais été exploités ?
- Pourquoi le village de Lavey-les-Bains posséderait-il les seules sources d'énergie géothermiques de la région ?
- Pourquoi le solaire n'est-il pas plus promu, subventionné et développé sur notre commune ?

Notre statut de cité de l'énergie devrait nous pousser à recenser nos potentiels et ainsi nous permettre de développer une réelle politique en la matière. Notre commune devrait établir un plan des potentiels énergétiques en créant par exemple des synergies avec le canton de Vaud qui est en train de cartographier les zones à potentiel géothermique sur son territoire ou en approchant des organismes compétents en la matière.

Il ne s'agit plus là d'être visionnaire, car notre commune l'a déjà été en matière d'exploitation des ressources hydraulique. Il s'agit plutôt de pouvoir couvrir nos besoins pour l'avenir et si possible nous passer au maximum de toute énergie fossile dans le but de léguer un meilleur environnement pour nos enfants et pour l'avenir.

Sans oublier bien sûr que l'exploitation de telles ressources permettrait certainement à notre commune d'engranger de précieuses devises et ce dans des temps où l'argent nous manque.

C'est pour toutes ces raisons que je vous demande de bien vouloir soutenir ce postulat visant à établir un recensement géographique des différentes potentialités énergétiques renouvelables sur notre commune de Bex. Merci
Marc Thévenaz, parti avançons.

